



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

973

Présidence : Jean-Pierre Doutaz, Syndic.

Présents : 54 citoyennes et citoyens

Excusés : Christian Bussard, Didier Castella, Jacques Moura, Auguste Murith et Adolphe Vela

Scrutateurs : Liliane Andrey et Yves Sebastiani

Secrétaire : Daniel Weber

Jean-Pierre Doutaz, Syndic :

C'est avec plaisir, que je vous salue toutes et tous et vous souhaite, au nom du Conseil communal, la plus cordiale bienvenue à cette assemblée ordinaire traitant des comptes 2018.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier la Société coopérative « Laiterie de Gruyère » qui nous met à disposition gratuitement ces locaux et nous permet ainsi d'y tenir depuis plusieurs années déjà, nos assemblées communales.

Depuis que je suis syndic, il m'est coutume, en début d'assemblée de printemps traitant les comptes et bilan de l'année écoulée, que je vous donne quelques informations sous forme de petites statistiques communales.

Au 31 décembre 2018, notre population légale se comptait par 2189 habitantes et habitants, soit 14 personnes de moins en rapport au 31 décembre de l'année 2017. Nous constatons une stabilisation de notre population.

33 naissances ont été enregistrées durant l'année 2018.

- 14 garçons et 19 filles sont donc venus compléter notre population. Que la joie et le bonheur puissent égayer ces nouvelles familles, et félicitations aux heureux parents.

Année après année il y a aussi la tristesse de celles et ceux qui nous ont quittés. C'est aux familles de ces 9 citoyennes et citoyens, 5 femmes et 4 hommes décédés durant l'année 2018 que mes pensées vont également ce soir. Je transmets encore une fois à leurs proches, mes sentiments les plus profonds. J'y joins ceux du Conseil communal, ainsi que les intentions de cette noble assemblée et de l'ensemble de notre population. En leur respect et souvenir, à travers un instant de silence, levons-nous et offrons leur notre méditation et reconnaissance.

Merci.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

974

Le rôle électoral confirmait un nombre d'électeurs et électrices de 1'567 personnes au bénéfice du droit de vote communal.

2018 a été une nouvelle année chargée pour votre Conseil communal, avec la conduite de beaucoup de chantiers en parallèle, l'engagement, la réalisation voire l'aboutissement de certains projets que vous aviez décidés et dont pour certains vous y verrez le résultat final financier au point 2 de l'ordre du jour

Je ne vous en citerai que quelques-uns, des plus importants ou significatifs :

2018 a été l'aboutissement de la construction du bâtiment complémentaire lié au complexe scolaire. En mai, nous avons eu tout l'honneur et le privilège de l'inaugurer et de constater sa belle intégration, ces belles salles de classe, relevant l'ensemble d'un complexe scolaire déjà remarquable au bénéfice de nos petites têtes blondes et de notre corps enseignant. Nous avons eu le privilège, en ce début d'année, d'obtenir un prix Label bois, « Distinction bois 2019 » pour l'utilisation de manière importante du bois de nos forêts communales. Cette distinction a été remise lors du salon du bois qui s'est tenu à Espace Gruyère à Bulle en février dernier.

2018, c'est le dépôt final dans les services de l'Etat, respectivement le 26 juillet, au service de l'environnement des constructions et de l'aménagement du territoire, le SECA, de notre PAL, dossier final après plus de 7 ans de travail et procédures, d'adaptation aux nouvelles normes et droits supérieurs, LAT et LATEC devenues très exigeantes et complexes.

2018, un gros chantier dans le secteur des Prays. L'entier des infrastructures du quartier a été rénové, mise en conformité de la séparation des eaux claires et usées, adduction d'eau, services techniques, route, éclairage, et de plus la construction du premier secteur sur notre commune de l'équipement du CAD, conduite de chauffage à distance. Le tapis final et des finitions sont encore à exécuter. Je cite ce chantier, car je souhaite remercier l'ensemble des habitants et résidents des Prays qui ont accepté et subi beaucoup de gêne d'accessibilité et de nuisances liées à ce chantier. Lorsque il y a qu'un accès et que tout se passe dans la route de quartier, c'est un chantier difficile à conduire et à réaliser.

2018, a été les tractations finales et la décision du Conseil communal du choix final du partenaire fournisseur du chauffage à distance, la société GESA.

2018, l'année n'aura pas encore suffi malheureusement pour mener à bien et finaliser le carrefour de la zone d'activité débouchant sur la nouvelle route cantonale Epagny-Broc, et son nouveau pont. Bien qu'insistante et impatiente, la commune est toujours en tractation avec les services de l'Etat, maître d'œuvre principal de l'ensemble de ce chantier, afin qu'il termine cet objet avec les meilleures conditions d'utilisation d'un carrefour autant routier que piétons et mobilité douce. Affaire à suivre.....



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

975

2018, un futur EMS à Pringy : un sérieux dossier de candidature pour recevoir le nouvel EMS intercommunal a été déposé par le Conseil communal. Celui-ci a été retenu par le RSSG et l'association 4 EMS parmi 6 candidatures. 75 lits EMS et 15 lits UATO seront construits avec différentes antennes de soins et cabinets sur le site.

2018, l'engagement d'un travail important dans le secteur stratégique de la commune, le PAD du centre de Pringy a été engagé avec l'ensemble des partenaires, Maison du Gruyère, TPF avec l'arrivée du RER sud à la ½ heure, l'ensemble des propriétaires concernés et désormais le nouveau partenaire EMS.

2018, une année de transition pour le grand projet des parkings et zones d'accueil de Gruyères, décision de créer une société anonyme..., planification, contacts avec les propriétaires touchés et concernés, préparation des actes nécessaires par un notaire, et de plus un dossier surtout dépendant de l'approbation du nouveau PAL. L'enquête préalable ayant déjà été réalisée, la commune de Gruyères et la future SA devront compléter et finaliser le dossier et attendent le feu vert du SECA liée au PAL pour une prochaine mise à l'enquête.

Au niveau des RH, et collaborateurs et collaboratrices,

2018, fût l'engagement d'un nouveau directeur au Foyer Saint-Germain, un travail principalement effectué par le comité de direction de l'établissement communal de droit public et ratifié par le Conseil communal.

2018, l'engagement également d'un nouveau boursier communal, d'un bûcheron, de 2 apprentis...

2018, a aussi été marqué par les festivités et l'organisation de la réception dans le cadre de l'élection du premier conseiller d'État ressortissant de notre commune, Didier Castella.

2018, administrativement et pragmatiquement, la mise en application du nouveau règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux, avec son lot de remarques d'interrogations et d'adaptations. Nous y reviendrons dans le chapitre des « divers » en réponse aux questions posées lors de la dernière assemblée de décembre.

2018, une année complète et bien remplie....

2018, des dossiers importants et exigeants, jamais moins complexes et qui demandent toujours plus de temps à consacrer aux affaires. Au moment d'un bilan annuel, je me permets de remercier l'ensemble des membres du Conseil communal, les membres des diverses commissions permanente ou ad hoc, ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de tous les services et secteurs de la commune, pour leur engagement tout au long de l'année.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

976

Voilà Mesdames et Messieurs, c'est sur ces quelques propos et en reconnaissance à chacune et chacun que je déclare ouverte l'assemblée annuelle ordinaire des comptes 2018.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par :

- Parution dans la feuille officielle du canton de Fribourg No 13 du 29 mars 2019 ;
- Affichage aux quatre piliers publics de la commune le 29 mars 2019 ;
- Par 1'089 convocations individuelles postées à Pringy le 28 mars 2019 ;
- mise en ligne sur le site communal : www.gruyeres.ch dès le 26 mars 2019.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic :

y aurait-il des remarques sur le mode de convocation ?

Si ce n'est pas le cas, l'on peut dès lors valablement délibérer.

Cette assemblée est enregistrée pour les besoins du procès-verbal.

Je vous rappelle que la bande sonore est conservée jusqu'à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée, ensuite de quoi elle est détruite.

Représentation de la presse :

Mme Priska Rauber pour le Journal la Gruyère.

M. Stéphane Sanchez pour le journal « La Liberté ».

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : merci aux représentants de la presse pour votre présence à notre assemblée annuelle de printemps. Merci encore pour la communication objective, dont vous avez l'habitude à relater les points forts de nos délibérations.

Pour rappel aux scrutateurs qui vont être nommés, que les représentants de la presse, personnes non citoyens ou citoyennes de Gruyères naturellement, n'ont pas le droit de vote.

Il devient difficile de connaître ou reconnaître toutes nos citoyennes et citoyens. Je me permets de vous demander s'il y a dans cette noble assemblée une ou plusieurs personnes qui ne seraient pas légalement domiciliés dans la commune de Gruyères, conformément aux dispositions de la loi sur le contrôle des habitants. Ces personnes n'auraient alors ni le droit de s'exprimer, ni le droit de vote, mais peuvent suivre les débats en tant qu'auditeurs. Ces personnes sont invitées à s'asseoir à l'endroit mis en place pour elles sur la gauche de la salle.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

977

Nomination des scrutateurs :

Je demanderais à **Mme Liliane Andrey** et **M. Yves Sebastiani** de fonctionner comme scrutateurs. En outre, je prie Mme Liliane Andrey de bien vouloir s'occuper de la table du Conseil communal sans tenir compte du Secrétaire communal qui n'est pas domicilié dans la commune.

Il est dénombré au total **54** citoyennes et citoyens présents à cette assemblée, soit une majorité absolue de 28.

Les personnes suivantes se sont excusées :

Christian Bussard, Didier Castella, Jacques Moura, Auguste Murith et Adolphe Vela.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 3 décembre 2018 (il ne sera pas lu mais tenu à disposition au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée et sur le site internet www.gruyeres.ch).
2. Comptes de fonctionnement et des investissements 2018
 - Rapport de la Commission financière;
 - Lecture;
 - Approbation.
3. Comptes 2018 du Foyer St-Germain – établissement médico-social communal de droit public.
 - Rapport de la Commission financière;
 - Lecture;
 - Approbation.
4. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires : présentation et approbation.
5. Parkings payants à Gruyères : informations sur la mise en place d'horodateurs.
6. Divers.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : les documents se rapportant à l'ordre du jour seront consultables au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

Mesdames, Messieurs, chacune et chacun a reçu l'ordre du jour par convocation individuelle et a pu le lire dans les documents que je viens de vous citer. Je ne vais donc pas entièrement le relire, mais je dois vous annoncer toutefois une modification de celui-ci à savoir la suppression du point 4. En effet, les services de l'Etat qui avaient préalablement validés ce projet de règlement, ont demandé à renoncer à le faire approuver, une erreur rédactionnelle ayant encore été constatée. Ce règlement sera repris lors de



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

978

l'assemblée communale de décembre prochain. Sinon, y aurait-il des remarques quant à l'ordre du jour proposé ?

Ce n'est pas le cas, nous passons au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1 de l'ordre du jour

Procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 4 décembre 2017

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : je rappelle que le procès-verbal a été tenu à disposition au secrétariat communal durant les 10 jours qui ont précédé cette assemblée et ainsi que publié sur le site internet dès son approbation par le Conseil communal avec la mention « provisoire ». Un condensé de celui-ci a également été publié dans le journal local « Intche no » au début de cette année.

Y aurait-il des remarques ?

Comme il n'y a pas de remarque au sujet du procès-verbal, celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 4 décembre 2017 sont priés de se prononcer en levant la main.

Oui : 53

Non : 0

Abstentions : 1

<p>Le procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 3 décembre 2018 est accepté par 53 oui et 1 abstention. Sa bande sonore peut être détruite.</p>
--

Point 2 de l'ordre du jour.

Comptes de fonctionnement et des investissements 2018

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : le résultat d'un exercice annuel est le fruit d'un travail d'équipe, respectant et appliquant les décisions de l'assemblée et travaillant aux objectifs et bénéfiques de notre institution et de notre population. Votre exécutif s'active à être sensible et à l'écoute de tous les intérêts, qui peuvent être d'ailleurs très divers parfois, de la population et des activités respectives exercées sur notre territoire. Enfin, exécuter cette mission, bien évidemment, en respect des délégations de compétences qui nous sont attribuées par la loi et/ou l'assemblée communale.

Ces efforts et ces engagements ne doivent toutefois pas s'arrêter aux valeurs d'un exercice comptable annuel. Ils doivent s'inscrire et être les fruits, objectifs et équitables, des obligations et des intérêts de notre collectivité, dans un esprit non seulement de gestion mais bien plus empreint de responsabilité et d'une certaine dose de vision et d'anticipation. Voilà quelques ingrédients qu'animent et conduisent votre exécutif de milice, année après année, en vue d'une saine, je l'espère, appréciation et application des affaires communales.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

979

L'exercice comptable concernant l'année 2018 pour la commune de Gruyères peut être qualifié, d'un excellent millésime.

Vous avez accepté avec confiance, lors de l'assemblée validant le budget 2019, une baisse d'impôt pour les personnes physiques de 4,5 point, ce qui représente une diminution de 5,3 % de l'impôt concerné. À la lecture des comptes de l'exercice de 2018, avec l'ancien taux, l'on peut déjà constater que cette décision sera raisonnable pour les années futures, sans négliger le fait qu'elle offre une attractivité ou un sentiment positif encore meilleur envers l'ensemble de nos contribuables ou envers l'image de la commune de Gruyères.

Je ne vais pas m'arrêter sur des chiffres ou vous en citer dans la mesure où la commission financière communale et Mme Justine Catillaz, nouvelle responsable des finances, vous donneront via leurs rapports, les informations détaillées nécessaires sur l'ensemble des comptes de fonctionnement et des investissements, ainsi que les explications utiles en fonction des rentrées fiscales ordinaires ou conjoncturelles entre autres.

Point 2.1 de l'ordre du jour.

Rapport de la commission financière.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : selon le mandat qui lui a été confié, l'organe de révision, la Fiduciaire Ruffieux SA à Bulle, a procédé à l'analyse comptable de l'exercice 2018. Il a établi son rapport concernant les comptes d'exploitation et d'investissement de notre commune. Ce rapport a été transmis au Conseil communal et à la commission financière pour analyse. Conformément aux attributions de la commission financière en la matière, celle-ci a vérifié et analysé l'ensemble du contenu du rapport de l'organe de révision.

J'ai le plaisir de passer la parole à la commission financière qui s'exprimera, pour les comptes de fonctionnement, par la voix de son Président, M. Claude Clément et pour les comptes d'investissements, par M. Claude-Alain Clerc, membre.

M. Claude Clément, Président de la commission financière : conformément à son mandat, la nouvelle commission financière, suite au remplacement de Mme Justine Catillaz par M. Dominique Bays, s'est réunie le mardi 26 mars 2019 à la salle du conseil communal à Gruyères. La commission financière a pu poser ses questions aux représentants de la commune, à savoir la nouvelle Conseillère communale en charge des finances, Mme Justine Catillaz, aux boursiers communaux, l'ancien Bob Verschuur et le nouveau Jean-Daniel Chassot.

L'organe de révision a transmis son rapport sur la vérification des comptes daté du 11 mars 2019. Il recommande à l'assemblée d'approuver l'exercice 2018.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

980

La tâche incombant à la commission financière est de commenter le rapport de la fiduciaire; elle souhaite y apporter quelques constatations complémentaires.

- 1) Les coûts ont été maîtrisés; diverses dépenses d'entretien non prévues ont été réalisées.
- 2) Les investissements pluriannuels sont suivis de près, tant au niveau du budget des coûts que des délais de réalisation.
- 3) Les recettes provenant particulièrement des impôts des personnes physiques ainsi que les impôts dits conjoncturels sont en hausse. Par contre, les impôts sur les personnes morales sont en baisse.
- 4) Le résultat net de CHF 40'000.00 ne dévoile pas un résultat effectif largement supérieur. Les amortissements supplémentaires et les réserves constituées seront détaillés lors de la présentation complète des comptes.

Bravo pour cet exercice de qualité qui laisse à la commune la possibilité de financer ces projets en cours et futurs.

M. Claude-Alain Clerc, membre de la commission financière :

- ❖ Les taux de couverture des comptes 70, 71 et 72, relatifs aux taxes, eaux et déchets, sont conformes aux dispositions actuelles.
- ❖ Le chapitre des eaux usées a permis une mise en réserve de plus de CHF 200'000.00, correspondant aux chiffres avancés lors des séances d'information.
- ❖ Le chapitre Parking dégage une mise en réserve de CHF 164'000.00 permise par un volume de recettes de CHF 383'000.00.
- ❖ Des amortissements supplémentaires ont été effectués à hauteur de CHF 860'000.00 dans différents postes. Des réserves ont été constituées à hauteur de CHF 190'000.00.
- ❖ Une augmentation des recettes « Impôts sur les personnes physiques » et sur les « Impôts conjoncturels » ainsi qu'une diminution des rentrées fiscales sur les personnes morales est à signaler.
- ❖ Les comptes de fonctionnement ont atteint les CHF 12 millions pour un bénéfice d'environ CHF 40'000.00 alors que le budget tablait sur un déficit de CHF 35'400.00.

Comptes des investissements :

- ❖ La Commission financière s'est forgée une opinion sur le suivi des projets et des travaux en cours tant par rapport à leurs coûts qu'au respect des délais.
- ❖ L'école, un investissement important tant par son montant que par sa nécessité, a été un vrai succès. Le décompte final vous sera présenté lors d'une prochaine assemblée.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

981

- ❖ La construction des parkings, en bonne position de lancement, laisse par son exploitation provisoire, des recettes de CHF 383'000.00 et une mise en réserve de CHF 164'000.00.
- ❖ Pour ces investissements pluriannuels, les décomptes finaux seront présentés dès que possible, c'est-à-dire lorsque toutes les factures et subventions seront comptabilisées.
- ❖ Les investissements 2018 se montent à CHF 2,7 mio.

Bilan :

- ❖ Les disponibilités se montent à CHF 4,7 mio.
- ❖ Les immeubles du patrimoine financier se montent à CHF 5,3 mio.
- ❖ Les dettes quant à elles se montent à CHF 10,7 mio.
- ❖ Les réserves obligatoires et non-obligatoires sont de CHF 4,9 mio.
- ❖ La fortune au bilan se solde par CHF 2,7mio.

La commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver ces comptes 2018.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : je remercie tous les membres de la commission financière pour leur engagement et leur travail. Leur mission et appréciation se déroulent toujours avec un sens aigu de responsabilité afin de connaître, de comprendre et de contrôler le bon fonctionnement des affaires communales ainsi que l'application correcte de la part du Conseil communal des décisions engagées aux intérêts de notre collectivité et de ses administrés.

J'en profite également pour remercier l'organe de révision, la fiduciaire Ruffieux SA à Bulle, qui nous a produit contractuellement son dernier rapport, dans la mesure où son mandat se termine avec cet exercice. Merci également pour votre précieuse collaboration dans le conseil financier en particulier.

Point 2.2 de l'ordre du jour

Lecture

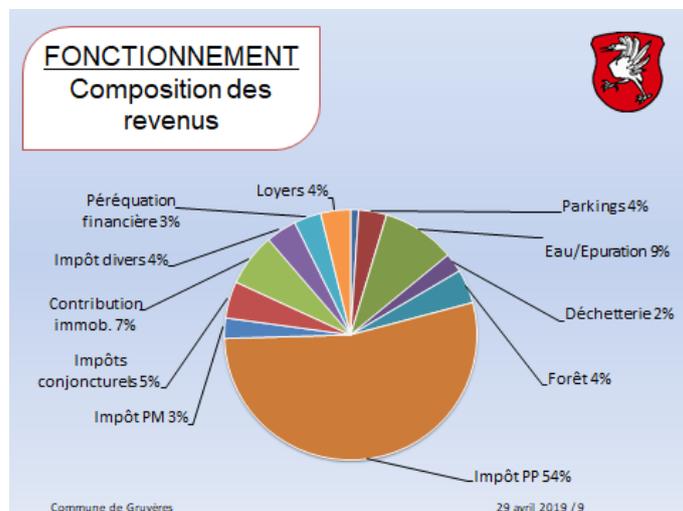
Justine Catillaz, Conseillère communale responsable des finances : je remercie la commission financière pour son rapport et nos discussions.

Je prends la parole pour les commentaires non exhaustifs des comptes 2018 en m'attardant sur les points les plus importants comme les dépenses extraordinaires, ceci car la commission financière, l'organe de révision et le Conseil communal se sont penchés rigoureusement sur ces comptes de l'exercice 2018.

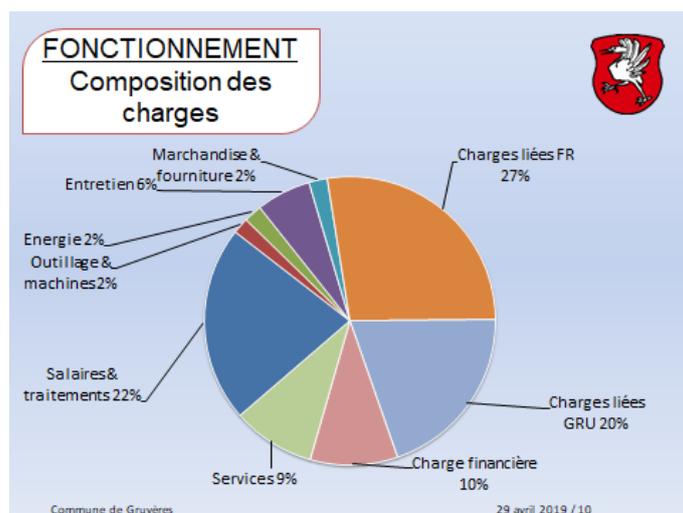
Dans un premier temps, je vais vous présenter les compositions des recettes et des charges des comptes de fonctionnement. Je procéderai à quelques explications et justifications sur les éléments extraordinaires qu'ils contiennent. Puis, nous évoquerons les comptes d'investissements et dont le décompte final de trois investissements sera présenté par mes collègues.



Enfin, je me permettrai de donner quelques ratios et un commentaire sur le bilan.



L'exercice comptable de la commune de Gruyères pour l'année 2018 peut être qualifié d'excellente cuvée. Les comptes de fonctionnement sont quasiment équilibrés puisqu'ils présentent un résultat bénéficiaire d'environ CHF 40'000.00 et en chiffres relatifs de 0,33% du total des charges. Vous pouvez voir le découpage des recettes qui totalisent près de CHF 12'400'000.00. Celles-ci proviennent très majoritairement des divers impôts et totalisent 73% des recettes dont 54% des impôts sur les personnes physiques. Les autres recettes proviennent des loyers des bâtiments communaux, de la péréquation financière, des chapitres 70 c'est-à-dire sur l'eau-épuration, déchetterie, et forêt. A noter que ces pourcentages restent très similaires à 2017.



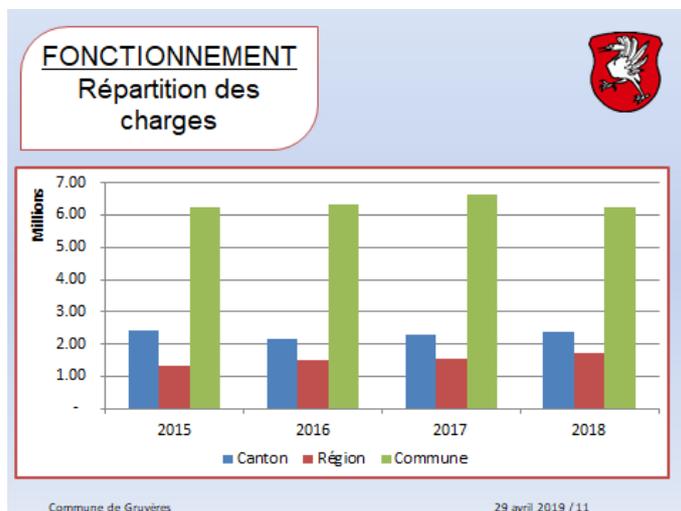
Concernant les charges, elles atteignent environ CHF 12'355'000.00. Dans le camembert présenté sur la diapositive ci-dessus, vous pouvez distinguer que nos charges découlent des charges liées cantonales et régionales et totalisent 47% des charges. La masse salariale du personnel de la commune de Gruyères



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

983

s'élève à 22% et la charge financière (amortissements et intérêts) atteint 10% des charges. Le solde représente les dépenses courantes de la commune.



Sur la diapositive suivante, une évolution des charges cantonales, régionales et communales. Dans l'ensemble, cela reste stable ; à noter pour 2018, une légère baisse des charges communales par rapport à 2017, mais une augmentation des charges liées cantonales.

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	1'275'915.99	490'141.15	1'048'217.87	162'700.00	1'177'437.81	256'829.31
Ordre Public	328'972.61	126'156.97	371'203.19	108'000.00	299'777.51	115'187.31
Ecoles	2'888'793.06	112'734.35	2'839'212.39	75'975.00	2'651'370.07	63'797.20
Culture	207'392.14	12'083.00	166'484.68		171'053.08	1'254.00
Santé	837'907.70	13'289.65	844'213.65	20'000.00	738'544.40	9'575.25
Social	981'570.08	1'942.10	949'246.80	1'800.00	927'876.35	1'935.80
Routes	1'356'625.25	720'011.79	1'089'292.56	215'720.00	1'083'027.13	266'344.10
Environnement	1'413'206.23	1'242'220.94	1'262'839.86	1'117'443.75	1'194'949.63	1'063'700.16
Economie	599'130.55	432'293.35	562'958.00	377'064.00	443'603.80	243'454.90
Finances	2'465'974.00	9'245'185.95	1'356'482.00	8'376'036.47	2'799'829.83	9'525'430.81
Total charges	12'355'487.61		10'490'151.00		11'487'469.61	
Total produits		12'396'059.25		10'454'739.22		11'547'509.14
Résultat	40'571.64			35'411.78	60'039.53	

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 12

Maintenant passons plus précisément aux comptes de fonctionnement. En préambule, deux remarques d'ordre général. A la lecture détaillée des comptes, il se peut que des différences apparaissent entre le budget et les comptes 2018 concernant le salaire de la MOC et les vacances des conseillers, la répartition étant plus précise aux comptes, alors que lors de la préparation du budget, la méthode consiste à prévoir des montants plus globaux dans chaque dicastère.

En outre, les cotisations salariales de la MOC qui apparaissaient au budget 2018 dans le chapitre « 02 administration générale » ont été ventilées dans les différents chapitres sous les comptes « 390.2 nommés imputation interne



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

984

– charge de salaire ». Cela explique la différence des montants par rapport à 2018 pour ce chapitre 02.

Dans ce même chapitre, des frais de réceptions extraordinaires et non prévisibles font suite à l'élection de notre Conseiller d'Etat et sa réception au Château de Gruyères.

Au chapitre 1 « ordre public », le montant budgété pour l'achat d'horodateurs a été déplacé au chapitre 621 des parkings, compte créé en 2018.

Au chapitre 2 « Ecole », le compte 21.315.2 : entretien informatique : il y a une augmentation conséquente de la charge. Ceci en lien avec le renouvellement du matériel informatique. De plus, un carnet de 25 heures d'entretien informatique a été acheté en fin d'année et qui sera utilisé pour cette année en cours.

Au chapitre 34 « Sport » : la charge liée régionale pour les sports (compte 34.352.0) est en augmentation. Cela fait suite au crédit d'étude de la piscine de Bulle qui a été approuvé par l'assemblée des délégués de l'AISG et qui a été répercuté en totalité sur l'année 2018.

Dans le chapitre des routes 62, à noter des travaux non réalisés pour la « route des Chaumiaux » ainsi qu'une augmentation des recettes comme un montant extraordinaire et unique pour les contributions aux places de stationnement (compte 62.430). Ce montant est affecté à la réserve pour le parking souterrain (cf. bilan 282.02). Il y a aussi des produits dans le compte « travaux pour tiers » (62.434), ceux-ci sont en partie compensés pour l'investissement pour les traverses (cf. comptes d'investissement).

Dans le chapitre 621, figure le montant engagé pour la mise en place des horodateurs. Le solde des recettes après déduction des charges a été attribué à la réserve pour un montant de près de CHF 164'000.00 (compte au bilan 282.02).

Dans le chapitre 65 : la contribution ARG pour la partie investissement figure désormais dans les comptes de fonctionnement.

Au chapitre 70, le taux de couverture légal de 100 % est respecté, après attribution à la réserve d'un montant de près de CHF 43'000.00 (compte 280.02 au bilan).

Au chapitre 71, le taux de couverture s'élève également à 100 % après attribution à la réserve de près de CHF 209'000.00 (compte 280.03 au bilan). L'augmentation de ce chapitre est la conséquence du nouveau règlement sur l'épuration et de l'introduction de la taxe de base.

Enfin au chapitre 72, « traitement des déchets », le taux de couverture s'élève à 89 % après le prélèvement sur la réserve.

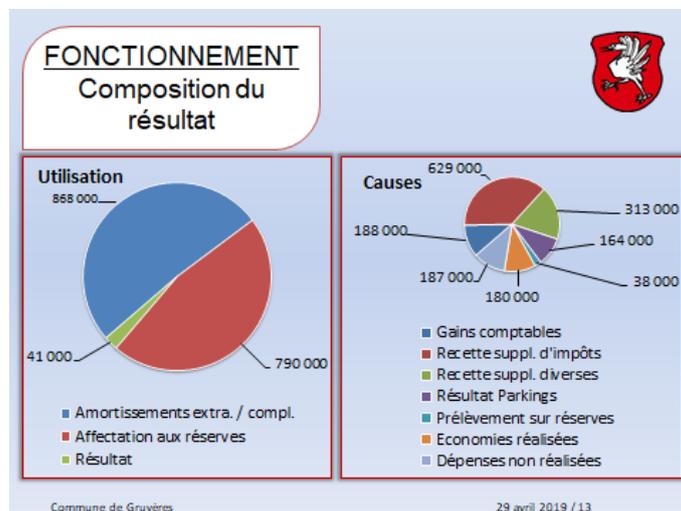
Au chapitre 75 « endiguement », à noter une dépense extraordinaire de CHF 17'000.00 pour la vidange du dépotoir à Moléson.

Au chapitre 79, il y a des honoraires d'urbanistes pour le PED de Pringy qui sont en partie refacturés à des propriétaires tiers.

Au chapitre des impôts, l'on constate des recettes supplémentaires que je reprendrai pour expliquer le résultat dans quelques instants. Il y a aussi une



baisse des intérêts après renouvellement des dettes (940.322). A noter quelques dépassements par rapport au budget concernant l'entretien et réparations. Notamment pour les fenêtres de l'aumônerie à Duvillard, la place du Dju, et la mise en route du nouveau système de téléphonie à l'hôtel de ville.



Voici la composition du résultat. Il est relativement plus élevé que le budget qui prévoyait un déficit d'environ CHF 35'000.00. Ce résultat nous a permis de réaliser des amortissements complémentaires et extraordinaires pour un montant de CHF 868'000.00 et des affectations aux réserves concernées pour CHF 790'000.00 dont CHF 250'000.00 aux réserves obligatoires (eau & épuration).

Ainsi, une fois les opérations de clôture effectuées, les comptes communaux présentent un bénéfice d'environ CHF 40'000.00.

Il s'exprime de la manière suivante :

- les gains comptables, qui s'élèvent à CHF 188'00.00 réalisés à la suite de la vente d'un chalet et de deux terrains communaux;
- des recettes d'impôts supplémentaires de CHF 629'000.00 ; en particulier les impôts sur les personnes physiques, ainsi que l'impôt sur les mutations. Celui-ci est difficile à budgéter étant un impôt conjoncturel ;
- des recettes supplémentaires diverses pour CHF 313'000.00 (taxe d'épuration / travaux pour tiers CHF 107'000.00 « Les Traverses ») ;
- les revenus des parkings qui s'élèvent à CHF 164'000.00 ;
- un prélèvement sur réserve de CHF 38'000.00 ;
- enfin, en raison du fait que certains objets prévus au budget n'ont pas encore été engagés ou réalisés qui représentent cette année CHF 187'000.00 (entretien routes ; dossier prép. Moléson)-, ainsi que des économies réalisées pour environ CHF 188'000.00 (amortissement et imputations internes école + bâtiment (942)), soit si on les totalise, 4,5 % du budget,



M. Philippe Micheloud : j'avais exprimé lors de la dernière assemblée ma surprise relative aux sommes importantes concernant les taxes d'épuration. Je constate que le budget prévoyait un montant de CHF 130'000.00. Les comptes montrent le double. On voit que le fonds de réserve de CHF 75'000.00 passe au triple. Au bilan, la réserve est plus que doublée. Alors qu'au budget 2019, le montant de ces taxes frôlera les CHF 600'000.00 et ce, malgré la diminution de la taxe de base à CHF 0.32. Les articles 24, 25 et 26 du règlement indiquent que ces taxes doivent tenir compte d'un plan financier des investissements et qu'elles doivent couvrir les frais de constructions, les dépenses d'exploitation et d'entretien, les charges induites par les investissements et ensuite le maintien de la valeur des installations. Ces particularités ne ressortent pas des comptes. L'objectif est de ne pas faire supporter à l'ensemble d'une génération le financement global des installations publiques.

Je suggère que l'on puisse disposer d'informations concrètes sur la planification, le financement et l'utilisation de ces taxes. On constate un montant de CHF 256'000.00 à CHF 0.32 ; cela représente un indice de construction de 752'000 m². Pour respecter le budget prévu, cela représenterait exactement la moitié de la taxe de base facturée, soit CHF 0.17. Ne pensez-vous pas qu'au vu de ces comptes, la facturation est encore trop importante et n'envisagez-vous pas de la revoir maintenant que tous les éléments sont connus ? Jusqu'à quel montant envisagez-vous la création du fonds de réserve pour les futurs investissements et pensez-vous les autofinancer ? Je pense encore qu'il serait bon de modifier la présentation des comptes pour le chapitre 71 pour plus de clarté. La bonne compréhension de ce règlement passe par une transparence et une bonne information.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic remercie M. Philippe Micheloud pour cette intervention qui va dans la continuité de celle qu'il a faite lors de l'assemblée communale du 3 décembre 2018. Une information plus précise sera présentée dans le point « Divers ». Il reconnaît toutefois que le montant de CHF 130'000.00 inscrit au budget 2018 avait été mis un peu aléatoirement.

Il indique que le Conseil communal va retenir et étudier la proposition de M. Philippe Micheloud visant une présentation plus lisible des comptes pour le chapitre 71.

M. Michel Ruffieux fait le constat suivant concernant les frais de l'accueil extrascolaire : les charges ont presque doublé alors que la participation des parents est demeurée stable.

Justine Catillaz, Conseillère communale explique que la grande partie de cette différence provient de l'engagement d'une troisième personne pour la surveillance des enfants.



Comptes des investissements

Chapitre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	27'228.75		47'000.00		2'572.00	
Ecoles	1'046'924.66	2'830.00	1'800'000.00		2'540'013.40	30'000.00
Ordre Public						
Routes	25'501.26		714'939.25		854'270.49	
Environnement	1'344'497.22	803'965.70	1'753'000.00	976'875.00	1'807'010.25	1'063'778.25
Finances	349'202.01		578'000.00	114'000.00	272'695.40	
Total charges	2'793'353.90		4'892'939.25		5'476'561.54	
Total produits		806'795.70		1'090'875.00		1'093'778.25
Résultat		1'986'558.20		3'802'064.25		4'382'783.29

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 14

Justine Catillaz, Conseillère communale responsable des finances : les comptes d'investissements présentent quant à eux près de CHF 2,8mio de charges et CHF 807'000.00 de revenus, soit un résultat négatif d'environ CHF 2mio. Ces résultats exprimés sous cette forme ne sont pas parlants, un budget d'investissements n'étant pas géré de la même manière que le fonctionnement, les objets s'échelonnant sur plusieurs exercices pour la plupart.

Je vais vous présenter le suivi des investissements. Tout d'abord les objets **dont les travaux sont terminés** :

- Jean-François Pasquier va vous présenter les décomptes finaux du remplacement de la conduite d'eau potable « Le Motel-les Gottes » ainsi que de la création d'une chambre de pression by-pass (chapitre 70).
- Catherine Bussard vous présentera le décompte final de la révision du PAL (chapitre 79).

Ensuite, si je prends les projets **en phase finale**

- Pour le remplacement des chaudières de l'administration communale, de l'école régionale et de l'hôtel de ville qui y figurent, au chapitre 0, 942 et 951. Les travaux sont terminés, mais nous sommes en attente des dernières factures. Le décompte final pour ces trois objets sera présenté ultérieurement.
- Les investissements suivants sont terminés, mais nous attendons encore les subventions cantonales pour vous montrer le décompte final : c'est-à-dire pour le complexe scolaire, chapitre 2, « les Traverses » chapitre 79, les rénovations des deux chalets chapitre 942.

Puis, pour les investissements **en cours de réalisation** :

- Le grand chantier aux Prays arrive à bout touchant. Il y a la pose du revêtement (couche d'usure) et le trottoir à terminer.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

988

- L'amélioration de la gestion du réseau d'eau arrive à sa conclusion. Il y a la réception de l'ouvrage.
- Pour les endiguements de l'Albeuve, il reste encore quelques travaux à finaliser.
- Au chapitre des routes, l'investissement du trottoir de La loue en est à ses débuts avec des montants d'honoraires pour CHF 11'000.00.
- Le Trottoir de la Salette – Route de l'Aérodrome, nous attendons la décision de l'Etat concernant le carrefour pour terminer les travaux.
- Les abri bus sont mis à l'enquête.

Enfin, concernant le chapitre 621 des parkings, vous constatez une charge négative d'environ CHF 45'000.00 Il y a pour l'exercice 2018, CHF 31'734.00 de charges pour des études et des honoraires. En contrepartie, il y a CHF 77'438.00 de retour de TVA sur les investissements des années passées (TVA DUIP : déduction ultérieure sur l'impôt préalable).

BILAN Ratios			
Ratio	Unité	2017	2018
Habitants	h	2'187	2'196
Dette nette (Dette – Liquidités)	CHF	5'406'732.01	8'516'903.79
Dette nette par habitant	CHF / h	2'472.20	3'878.35

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 15

Passons au bilan. Au 31.12.2018, les dettes à moyen et long terme se montent à CHF 10'751'700.00 mio et sont en augmentation suite au remboursement de nos dettes à court terme. Nous avons souscrit à deux prêts pour un montant de 4 mio. Quant aux réserves, au bilan, elles ont augmenté de CHF 4'249'000.00 à CHF 4'922'000.00. Vous constatez une nouvelle réserve au numéro 282.14 : fonds d'activités extra-scolaires » pour un peu plus de CHF 9'000.00. C'est le bénéfice de la semaine du cirque organisée par l'école l'année dernière. Vente du chalet attribué au compte

Questions :

M. Patrick Rudaz demande de connaître le chiffre exact du bénéfice avant les amortissements ordinaires, extraordinaires et versements dans les réserves.

Justine Catillaz, Conseillère communale donne le chiffre de CHF 1'699'000.00 de bénéfice avant bouclement.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

989

Robert Vershuur, caissier communal prend la parole. Il explique qu'au chapitre 99 « autres postes », les gains comptables ne doivent pas être pris en compte car ils concernent la vente d'un chalet. Ce montant a été attribué à une réserve non-obligatoire.

Le résultat avant bouclage s'élève donc entre CHF 900'000.00 et CHF 1'000'000.00 du fait que les attributions aux réserves obligatoires ne devaient pas être prises en compte.

M. Gilles Bertherin demande au Conseil communal d'utiliser un support plus accessible aux citoyens pour la lecture des comptes. Il souhaiterait à l'avenir que les montants soient ventilés de manière plus claire.

Robert Vershuur, caissier communal : le modèle comptable harmonisé (MCH2) qui se mettra prochainement en place permettra une lecture plus simple et compréhensible.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic rappelle que l'année 2018 a été une très bonne année comptable qui a, entre autres, permis de baisser le coefficient d'impôt communal.

M. Sébastien Grandjean demande à quel endroit se situe le dépotoir de Moléson qui a été vidé en 2018

Jean-Pierre Doutaz, Syndic indique qu'il se trouve au lieu-dit « Rio de Chaux », près de l'entrée des parkings souterrains vers le bob-luge à Moléson. C'est l'entreprise C. Doutaz & fils SA qui a obtenu le mandat sur la base de plusieurs offres. Il était nécessaire de le vider, car cela n'avait pas été fait depuis quelques années. La vidange permet d'assurer la sécurité en aval.

Investissements terminés :

- **PAL (plan d'aménagement local) :**

Jean-Pierre Doutaz passe la parole à Madame Catherine Bussard, Conseillère communale, pour la présentation de l'investissement final du plan d'aménagement local (PAL).

Catherine Bussard, Conseillère communale : Je vous présente ici le montant final à charge de la commune engendré par le plan d'aménagement local (PAL). Ce PAL nous a causé pas mal de tracas et a été un fardeau complexe entraînant des dépenses supplémentaires dues principalement à la complexité des dossiers.

La Confédération donne des directives aux cantons qui retombent sur les communes. Ces directives ont changé ces dernières années et ont donc engendrés des coûts supplémentaires.



Révision du PAL		
Investissements votés		
en 2011 : CHF 146'718.00	CHF	416'718.00
en 2013 : CHF 90'000.00		
en 2016 : CHF 180'000.00		
+ Ecart (coûts supplémentaires)	CHF	+ 51'466.05
Investissement total	CHF	468'184.05

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 1

Révision du PAL		
Coût total : CHF 468'184.00		
Coût par année révision sur 7 ans	CHF	66'883.40/an
Coût par m² de la surface totale de la zone à bâtir (1'102'871 m²)	CHF	0.42/m ²
Coût par habitant sur 7 ans (2'133 habitants)	CHF	220.00/habitant

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 18

Il est cependant important de relativiser. En effet, la charge totale s'étend entre 2011 et 2018 et il n'est pas facile de se projeter sur une durée de 7 ans. A noter que le PAL a été déposé le 26 juillet 2018 à Fribourg après avoir traité toutes les oppositions. Nous attendons désormais le retour de ce PAL.

Je tiens pour terminer à remercier tous mes collègues du Conseil communal pour l'investissement montré dans cette aventure « PAL » ainsi que la Commission d'aménagement qui a été particulièrement sollicitée les 5 premières années. Merci également à toute la population, nous avons essayé de suivre les souhaits que vous aviez mentionnés en 2011 au mieux possible. Merci au bureau d'urbanisme « Urbasol ». Ce projet a été un réel travail d'équipe et il est important d'en prendre conscience.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic précise qu'il y aura peut-être encore un complément d'investissement pour cet objet en fonction du résultat du préavis de synthèse final du SeCA.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

991

Questions :

M. Sébastien Grandjean demande combien d'heures de travail cela a représenté pour le bureau Urbasol.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : en toute honnêteté, je ne pourrais pas mettre de chiffre précis là-dessus. Il faut savoir qu'il n'y a pas uniquement ce bureau d'urbanisme qui a travaillé dans le cadre du PAL. Il contient également des rapports de mobilité, de stationnement, des rapports sur la nature et le paysage, etc. réalisés par d'autres entreprises.

Catherine Bussard, Conseillère communale : il n'est en effet pas possible de donner précisément le nombre d'heures passées pour la réalisation de ce PAL. Pour pouvoir répondre, il faudrait établir un décompte. Comme Jean-Pierre l'a dit, d'autres mandats ont été donnés à d'autres entreprises. Je reconnais cependant que la somme de ce travail est considérable mais c'est ce qui nous est imposé par l'Etat.

Jean-Pierre Doutaz passe la parole à Monsieur Jean-François Pasquier, Conseiller communal pour le résultat de deux investissements dans le secteur des eaux.

- **Motel « Les Gottes » :**

Jean-François Pasquier, Conseiller communal présente l'investissement du remplacement de la conduite d'eau dite des « Gottes », qui s'étend du Motel à Epagny, jusqu'aux Gottes, c'est-à-dire en face du nouveau complexe scolaire de Duvillard. Ces travaux ont été effectués en même temps que la fouille pour le gaz afin de réduire le coût.

Conduite «Les Gottes»		
Investissement voté	CHF	215'000
- Subvention ECAB estimée	CHF	38'700
Investissement total à charge de la commune	CHF	176'300

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 19



Conduite «Les Gottes» 		
Coût réels des travaux	CHF	238'140
- Subvention ECAB versée	CHF	35'790
Coût réel de l'investissement	CHF	202'350
Coûts supplémentaires	CHF	26'050

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 20

Les coûts supplémentaires sont surtout dus au fait qu'il a fallu prolonger la conduite d'eau d'environ 30 mètres du côté des Gottes. Il a donc été nécessaire de reposer des revêtements, casser un trottoir, etc. Quelques petites spécialités sanitaires, notamment au niveau du raccordement sont également survenues. Ce sont ces éléments qui ont péjorés un peu le chantier.

Questions :

La parole n'est pas demandée, la discussion est donc close.

- « By Pass » à Epagny :

Jean-François Pasquier, Conseiller communal présente l'investissement du remplacement de la conduite d'eau du « By-Pass » d'Epagny. Elle a été posée depuis la ferme/brocante Sigg jusqu'à Epagny, chez Pittet Vins. Elle a pour nouvelle fonctionnalité une chambre de réduction de pression, afin d'avoir un plus grand confort et une plus grande maîtrise sur les conduites.

By-Pass Epagny 		
Investissement voté	CHF	280'000
- Subvention ECAB estimée	CHF	30'000
Investissement total à charge de la commune	CHF	250'000

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 21



By-Pass Epagny 		
Coût réels des travaux	CHF	316'700
- Subvention ECAB versée	CHF	36'030
Coût réel de l'investissement	CHF	280'670
Coûts supplémentaires	CHF	30'670

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 22

Les coûts supplémentaires engendrés sont principalement liés à la chambre de réduction de pression installée à une profondeur d'environ 3,5 mètres. Cette chambre de réduction permet de réduire la pression à Epagny à 7 Bar, ce qui est totalement dans les normes. De plus, en raison de la grande arrivée d'eau sur le chantier, il a fallu faire des drainages. Des gabillots ont aussi été installés alors que cela n'était pas prévu et des petits problèmes de fouilles sont survenus.

Questions :

La discussion n'étant plus demandée, celle-ci est close.

2.3 de l'ordre du jour

Approbation

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : je rappelle ici que les membres du Conseil communal ne sont pas habilités à approuver les comptes.

Celles et ceux qui, conformément aux explications données en présente assemblée et, conformément aux délibérations, acceptent le compte de fonctionnement de l'exercice 2018 se clôturant avec un bénéfice de CHF 40'571.64 ainsi que le compte des investissements dont le résultat se solde par un excédent de charges de CHF 1'986'558.20 ainsi que le bilan, dont la fortune augmentée du bénéfice de l'exercice se monte à CHF 2'787'899.71 tels qu'ils vous ont été présentés, sont priés de bien vouloir l'exprimer en levant la main svp.

Oui : 45

Non : 0

Abstentions : 9



Décision : les comptes de fonctionnement, des investissements 2018, ainsi que le bilan au 31 décembre 2018 sont approuvés par 45 oui, aucun non et 9 abstentions provenant du Conseil communal, pas autorisés à voter pour cet objet.

Je remercie l'assemblée d'avoir accepté les comptes de l'exercice 2018, et merci pour la confiance que vous signifiez à votre Conseil communal.

C'est avec un immense respect que j'adresse ma reconnaissance à vous toutes et tous, chers collègues du Conseil communal. Merci pour votre engagement tout au long de l'année. Merci pour votre participation active, et votre souci constant de la maîtrise des finances communales. Certes, la rigueur doit être de mise dans l'application du budget proposé et accepté. Mais elle doit aussi être nuancée de sensibilités à fin que notre noble mission confiée puisse s'inscrire et tendre tout au long de l'année vers le bien ou le mieux de notre commune et de ses administrés. Et vous le faites, MERCI.

Ma reconnaissance s'adresse également au personnel de l'administration communale, et tout particulièrement à Monsieur Robert Verschuur, ici présent, qui nous a rendu son dernier exercice en tant que responsable opérationnel des finances de notre commune. Comme vous le savez, « Bob » a souhaité prendre un peu de hauteur, non pas en altitude, dans la mesure où les locaux de l'administration communale de Gruyères sont plus près du ciel que ceux du chef-lieu du district, mais toutefois il faut le reconnaître plus grande hauteur en termes de valeur budgétaire et comptable, dans la mesure où les 12 millions de charges, maîtrisées de la commune de Gruyères, font en effet « Petit Poucet » devant les 136 millions de la commune de Bulle. Vous l'avez compris, Bob a été engagé au service de la comptabilité de la commune de Bulle.

Au nom du Conseil communal, au nom de la, ou des responsables des finances que tu as côtoyées et en mon nom personnel, cher Bob, je tiens à t'exprimer notre plus grande reconnaissance pour ton engagement et le travail que tu as accomplis au service de la commune de Gruyères. Je te l'ai dit Bob, tu le sais bien avec mon esprit un peu taquin parfois, à présent que l'on t'a bien formé, tu as fait un peu plus de six ans chez nous, et voilà que tu choisis de nous quitter. Dommage ! C'est la vie. Je suis, nous sommes très contents pour ta progression professionnelle et nous te souhaitons plein succès dans ta carrière future et surtout avec ta grande famille puisque tu viens d'être papa pour la cinquième fois, après quatre filles, d'un petit garçon. Bravo et merci Bob.

A son tour, M. Robert « Bob » Verschuur remercie l'assemblée communale et le Conseil communal pour la confiance témoignée.



Point 3 de l'ordre du jour :

Comptes 2018 du Foyer St.-Germain – établissement médico-social communal de droit public

Point 3.1 de l'ordre du jour :

Rapport de la Commission financière :

M. Laurent Geib : conformément à son mandat, la commission financière s'est réunie le mardi 9 avril 2019 pour prendre position sur les comptes 2018 du Foyer St-Germain. Elle a rencontré M. Nicolas Beaud, Directeur du Foyer, et M. Pascal Briccafiori, Président du comité de direction. Ils ont répondu à l'ensemble des questions de la commission financière et nous les remercions pour leur disponibilité.

Notre rapport fait ressortir les particularités suivantes :

- Le taux d'occupation a baissé par rapport aux prévisions du budget au taux de 97.22 %. Le taux d'occupation est un élément primordial pour la gestion du Foyer. Sachant la situation défavorable de notre EMS, la marge de manœuvre est particulièrement faible.
- Deux collaboratrices ont eu 20 ans de fidélité et 7 autres ont eu 10 ans.
- Le chapitre 43 « entretien et réparations » a vu une dépense extraordinaire concernant le changement de la centrale téléphonique pour un montant de CHF 30'000.00.
- L'activation de certaines dépenses et la dissolution de certaines réserves permettent aux comptes de fonctionnement 2018 de boucler sur un résultat négatif de seulement CHF 6'896.08.00.
- Le rapport de la Fiduciaire fait état de la conformité des comptes du Foyer pour l'exercice 2018

La Fiduciaire et la commission financière recommandent à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2018.

Point 3.2 de l'ordre du jour :

Lecture

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : Pour la présentation des comptes du foyer Saint-Germain, j'ai le plaisir de passer la parole au président du comité de direction, et membre du Conseil communal en charge des affaires sociales, Monsieur Pascal Briccafiori

M. Pascal Briccafiori, président du comité de direction et membre du Conseil communal : Bonsoir à toutes et à tous. En introduction, je voudrais soulever que le budget 2018 avait été calculé sur la base d'un taux



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

996

d'occupation des résidents de 98%. Le taux d'occupation réalisé en 2018 a été de 97.2%.

Explications sur les charges :

- compte 33 « salaires direction et administration » : il était prévu CHF 266'232.00 au budget mais les comptes mentionnent CHF 196'775.00. En effet, le dédoublement du poste de directeur prévu pendant 3 mois n'a pas été réalisé comme il était initialement prévu.
- compte 3900 « honoraires pour prestations de tiers » : un budget de CHF 16'740.00 était prévu mais les comptes présentent CHF 32'617.00. Cet écart correspond au mandat du nouveau directeur, Monsieur Nicolas Beaud, payé par le Home de l'Intyamon. En effet, Monsieur Beaud fait partie d'un mandat de prestations en relation avec le Home de l'Intyamon.
- compte 4 « autres charges d'exploitation » : il était prévu au budget CHF 703'329.00 mais il a été porté en compte CHF 690'082.00. Deux particularités sont à relever ; la première concerne une diminution de CHF 14'290.00 pour la suppression de l'assistance pharmaceutique en juillet 2018 et la deuxième relève d'une augmentation de l'entretien d'immeubles, installations et véhicules pour un montant de CHF 7'740.00 avec la rénovation de 6 chambres en 2018.

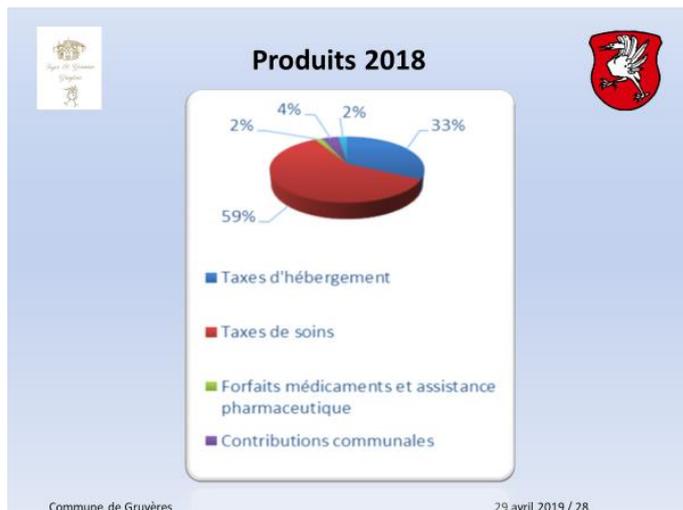
Explications sur les produits :

- compte 79 « charges et produits hors exploitation » : aucun montant n'était prévu au budget mais les comptes présentent CHF 109'955.-. Ce montant correspond à la dissolution de la réserve de pharmacie suite à l'interruption de l'assistance pharmaceutique ainsi qu'à l'aspect des factures ouvertes des débiteurs résidents qui ont été intégrées à la comptabilité générale sur demande de la fiduciaire et également la ventilation de factures pour le renouvellement de la centrale téléphonique entre 2017 et 2018 par la fiduciaire.

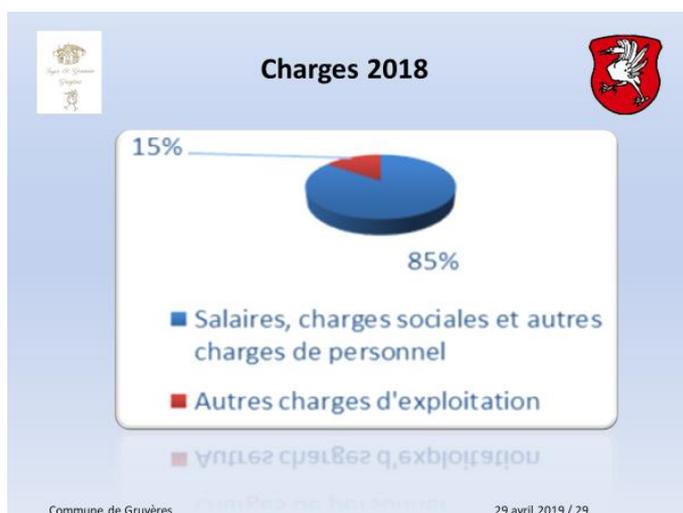
Le résultat de l'exercice 2018 présente

- un total de produits pour CHF 4'159'646.85
- un total de charges pour CHF 4'166'542.93
- ce qui donne un **excédent de charges de CHF 6'896.08**

Les produits se répartissent de la manière suivante :



Les charges se répartissent, comme suit :



Jean-Pierre Doutaz, Syndic : la présentation étant terminée la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au nom du Conseil communal, je remercie le comité de direction présidée par M. Pascal Briccafiore, la direction du foyer Saint-Germain représenté par M. Jean-Louis Jemmely et M. Nicolas Beaud et toute leur équipe pour la bonne tenue de la gestion et de la comptabilité de l'établissement concernant l'exercice 2018.

Point 3.3 de l'ordre du jour :

Approbation

Jean-Pierre Doutaz : je rappelle que les membres du Conseil communal et du Comité de direction ne sont pas habilités à approuver les comptes.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

998

Mesdames et Messieurs, celles et ceux qui, conformément aux explications données en présente assemblée acceptent le compte de fonctionnement de l'exercice 2018 du Foyer St.-Germain se clôturant avec un excédent de charges de Fr. 6'896.08 ainsi que le bilan tels qu'ils vous ont été présentés, (il n'y a pas de compte d'investissement en 2018) sont priés de bien vouloir l'exprimer en levant la main svp.

Oui : 44

Non : 0

Abstentions : 10

Décision : les comptes de fonctionnement 2018, ainsi que le bilan au 31 décembre 2018 sont approuvés par 44 oui, aucun non et 10 abstentions provenant du Conseil communal, du Directeur du Foyer St-Germain et de M. Michel Ruffieux, membre du comité de direction, pas autorisés à voter pour cet objet.

Point 4 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires : présentation et approbation

Comme annoncé en préambule, ce point est reporté à la prochaine assemblée.

Point 5 de l'ordre du jour

Parkings payants à Gruyères : informations pour la mise en place d'horodateurs

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : Le Conseil communal a souhaité mettre ce point 5 à l'ordre du jour qui, comme vous l'avez lu, consiste à vous donner une information sur la situation et la mise en place future de 6 horodateurs sur les parkings de la cité, ceci conformément aux décisions prises par de précédentes assemblées.

La situation d'aujourd'hui est donc bientôt terminée.

Je vous rappelle aussi que pour pouvoir procéder à des encaissements de manière régulière, soit tous les jours, nous devons faire reconnaître un nouveau règlement de police, base légale communale qui a été avalisée par l'assemblée de décembre, et confirmé par le Conseil d'État en début d'année. Dès lors la mise en place de ces horodateurs peut être effective.

La commission de police présidée par Mme Monique Durussel-Rudaz responsable du dicastère concerné, que je remercie vivement, a planché sur l'ensemble de la problématique et des cas de figure que l'on peut retrouver sur le site de Gruyères, liés aux résidents, aux activités, au cas particulier lié



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

999

au foyer Saint-Germain ou aux activités Paroissiales, messes, enterrements, les accès liés au fonctionnement de l'administration communale, etc.

En effet, la mise en place des règles liées à la gestion du stationnement doit engendrer une application adaptée à certaines situations ou catégories d'utilisateurs. C'est du moins la volonté du Conseil communal qui est autorité en la matière, et ceci dans le respect des bases légales.

La particularité de Gruyères, cité touristique de renom, est le fait que l'utilisateur, l'hôte, le visiteur, le touriste, doit être accueilli 7 jours sur 7 et fait participera aux besoins de cette accueille 7 jours sur 7.

Dans une majorité de cité où il y a un parcage et un stationnement payant, je pense à Bulle ou autre Fribourg par exemple, en principe le dimanche le stationnement est totalement gratuit. Ce qui ne ferait pas sens à Gruyères dans une cité touristique grandement fréquentée le dimanche.

Les propositions de la commission ont été grandement discutées au Conseil communal qui les a ajustées, voire modifiées et finalement validées. Cette situation a été présentée à la direction du Foyer Saint-Germain et à une délégation du Conseil de paroisse qui nous ont également signifié leurs soucis, leurs préoccupations en fonction de cas de figures précis ou pour des situations particulières. Le Conseil communal en a tenu compte dans la mesure du possible, et arrive ce jour avec un projet d'application quasi définitif.

Pour la présentation concrète de cet objet, j'ai le plaisir de passer la parole à la présidente de la commission de police, Mme Monique Durrussel-Rudaz.

Monique Durussel-Rudaz, Conseillère communale en charge du dossier présente le projet de tarification des parkings de Gruyères selon les slides suivants :

Tarification

Payants tous les jours de 8h00 à 18h00

P1 (Chavonne) :

- courte durée (5h maximum)
- CHF 2.00/heure et porteurs de vignettes (habitants et employés)

Places jaunes (à l'entrée de la cité) :

- courte durée (1h30 maximum)
- Gratuit et disque zone bleue
- Réservé aux usagers de l'administration, du foyer et de la paroisse

Commune de Gruyères29 avril 2019 / 41



Tarification



Tous les autres parkings :

- parkings longue durée
- CHF 1.50 la 1^{ère} heure puis CHF 1.00/heure

Vignettes habitants et employés :

- CHF 40.00/mois ou 11 x CHF 40.00/année

Tarif préférentiel :

- pour les habitants de la commune, tarif horaire à demi prix

Commune de Gruyères

29 avril 2019 / 42

Tarification



Motos (2 roues) :

gratuit dans les places réservées au P1 et P2

Camping-cars et caravanes :

autorisés exclusivement au P3

Commune de Gruyères

29 avril 2019 / 43

Face utilisateur pour la Suisse



Commune de Gruyères

29 avril 2019 / 46



Horodateurs : présentation

Fonctionnalités :

- Gestion centralisée des immatriculations
- Prolongation du ticket

Gestion «Fiche client»

- Gestion des habitants de la commune
- Gestion des abonnements

Commune de Gruyères

29 avril 2019 / 47

Horodateurs : présentation

En Suisse, plus de 10'000 parcètres et horodateurs ont déjà été installés.

- Genève
- Fribourg
- Neuchâtel
- Yverdon
- Val d'Annivers
- Montana
- ...



Commune de Gruyères

29 avril 2019 / 48

Monique Durussel-Rudaz, Conseillère communale, précise que la mise en service de ces horodateurs est prévue entre fin juin et début juillet 2019. Ces derniers fonctionneront à l'énergie solaire. Elle indique également que sur cette même base, la Maison du Gruyères a prévu de mettre en place un système de tarification des parkings afin que l'ensemble du périmètre soit établi de façon harmonieuse.

Questions :

M. Gilles Bertherin s'inquiète de savoir comment les habitants pourront faire dans le cas où les places jaunes seraient toutes occupées lorsqu'ils auraient besoin de se rendre à l'administration communale, au Foyer St-Germain ou à la Paroisse.

Monique Durussel-Rudaz, Conseillère communale : Il est important de noter qu'il y aura 12 places jaunes. En effet, ce nombre de place permettra un roulement pour ces services précis et cela évitera que des véhicules y soient stationnés trop longtemps. Le but est donc de faciliter les activités de la ville de Gruyères ainsi que la vie des habitants. Les policiers seront également informés qu'ils doivent être conciliants pour les cas particuliers. Ils



**Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères
Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h**

1002

posséderont un appareil qui leur permettra de savoir si le véhicule appartient à quelqu'un domicilié dans la commune ou non.

M. Daniel Convers demande si le système nous reconnaîtra à l'aide du numéro de plaques de notre véhicule.

Madame Monique Durussel-Rudaz répond par l'affirmative. Elle précise que les habitants souhaitant bénéficier d'une vignette ou d'un tarif préférentiel devront passer à l'administration communale en temps voulu pour communiquer leur numéro d'immatriculation. La commune pourra ainsi enregistrer et attribuer la mention d'habitant de la commune à qui de droit.

M. André Gremaud demande si le Conseil communal avait prévu d'utiliser un système « All Parcs », largement distribué en Suisse romande

Monique Durussel-Rudaz indique que le système choisi est un « Presto-Parc ». Elle précise qu'il est possible d'utiliser d'autres applications mais que cela relève de la compétence du Conseil communal d'en faire le choix.

Mme Marine Delcour revient sur l'affaire des places jaunes en expliquant qu'elles sont régulièrement toutes occupées.

Monique Durussel-Rudaz : en effet, le système actuel permet à tout habitant de stationner gratuitement, et ce sans limitation dans le temps, sur les places jaunes à l'entrée de la ville de Gruyères. Cette situation changera avec la mise en place de ce nouveau système. Elle permettra un parcage de courte durée pour effectuer une tâche administrative en particulier. Ces places ne sont pas prévues pour aller boire un verre au bistrot.

M. Julien Firmann demande si la population recevra par la suite une information relative à cette tarification des parkings de Gruyères.

Monique Durussel-Rudaz : Oui, une publication dans le journal local « Intche No » paraîtra en temps opportun mais aucun courrier individuel ne sera envoyé. Le Conseil communal tâchera de vous informer le plus clairement possible, je m'y engage.

A la question d'une citoyenne se demandant s'il faudra s'inscrire chaque année à la commune pour communiquer le numéro d'immatriculation de son véhicule, **Monique Durussel Rudaz** répond que la démarche est unique à moins que vous ayez un changement de véhicule etc. Pour la vignette, il sera nécessaire de demander, soit par téléphone, mail etc. de la renouveler. Pour le demi-tarif cependant, une fois inscrits, il n'y a plus rien à faire. Je précise aussi que ces options sont valables tant que vous êtes habitants de la commune. Dès le moment où vous la quitter, votre abonnement ou demi-tarif deviendra non-valable et annulé.



**Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères
Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h**

1003

M. Emmanuel Joffet demande des explications quant aux places de l'église et celles destinées aux personnes à mobilité réduite.

Monique Durussel-Rudaz indique que les trois places handicapées existantes au P1 seront conservées mais évidemment deviendront payantes comme les autres. Pour les places qui sont actuellement louées, ces dernières continueront de l'être mais à un tarif qui sera revu à la hausse.

M. Gilles Bertherin : quel est alors le but de la mise en place de ces horodateurs ?

Monique Durussel-Rudaz : le but est de financer le coût de l'entretien des parkings ainsi que les investissements futurs. Cela permettra encore d'optimiser le fait d'éviter les voitures « tampons » présentes dans les parkings. Au vu des coûts que cela représente, il est plus juste de taxer les touristes à l'aide de ce système. Je rappelle aussi que lorsqu'on va ailleurs, nous payons également, alors pourquoi pas Gruyères ?

Jean-Pierre Doutaz, Syndic indique qu'il n'est pas possible légalement d'offrir la gratuité à une catégorie de population du moment que le système devient payant. Il est évidemment possible de mettre en places quelques éléments d'aménagement pour des cas particuliers. De plus, il est important de souligner que la commune va investir près de 20 millions de francs sur ce site pour les parkings. C'est le principe de l'utilisateur qui va le financer.

M. Emmanuel Joffet demande s'il est prévu d'élargir les places de parc existantes.

Jean-Pierre Doutaz : le Conseil communal a pris acte de ce besoin et a décidé de demander une offre pour le marquage des places de parc afin qu'elles aient un minimum de confort. Il faut cependant être conscient que cela risque de réduire de quelques places les parkings. A noter que cela dépendra du coût de ces travaux si cela vaut la peine avant l'investissement principal

M. Albert Dafflon souhaiterait avoir une orientation sur le prix qui sera facturé aux cars et bus

Monique Durussel-Rudaz, Conseillère communale : pour le moment, pour les autocars ou mini bus un forfait (CHF 10.-) sera demandé. Le but n'étant pas que les forfaits soient excessifs, car la pression engendrée sur la circulation par un car ou un bus reste moins forte que celles des voitures. Pour le ratio, on s'est basé sur ce qui se fait ailleurs.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic informe que pour les manifestations relatives à la vie paroissiale servant à la société locale (enterrements, messes, etc.) il est prévu de laisser un laps de temps avant et après ces dernières pour permettre la gratuité de ces événements.



La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : je remercie Mme Monique Durrussel-Rudaz pour sa présentation et je vous rappelle qu'il s'agissait d'une information. Il n'y a donc pas de décision à prendre par l'assemblée communale sur ce point. Le Conseil communal vous remercie, a été attentif à vos remarques ou suggestions qu'il analysera encore avec les possibilités d'adapter encore la pratique en la matière qui pourra d'ailleurs toujours évoluer.

Aucune décision n'est à prendre par l'assemblée, cette présentation étant à titre informatif.

Point 6 de l'ordre du jour

Divers

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : avant de vous passer la parole, permettez-moi ces quelques informations.

1. Commission Séniors +

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : la loi dite « Seniors⁺ » est entrée en fonction dans le canton de Fribourg le 1^{er} janvier 2018, soit à la même date que la nouvelle loi sur les établissements médico-sociaux.

Celle-ci exige des communes qu'elles mettent sur pied une commission dite « senior » afin de réfléchir et de proposer sous divers aspects l'accompagnement dans son sens large de la personne âgée. Le Conseil communal a nommé cette commission, et je passe la parole à M. Pascal Briccafiori vous en dira encore quelques mots.

Pascal Briccafiori, président de cette commission et Conseiller communal : selon des études démographiques, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans va doubler d'ici 2030. Dans ce concept, les communes ont jusqu'en 2021, selon la loi dite « Séniors plus », pour élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des séniors. Voici la composition de cette commission pour notre commune :



Commission Séniors +



Afin d'actualiser la politique communale en faveur des aînés, une Commission Séniors a été créée.

Présentation des membres :

- M. Pascal Briccafiore, Président
- Mme Maguy Brülhart, membre
- M. Jean-Louis Bussard, membre
- M. Jean-Michel Castella, membre
- Mme Françoise Henchoz, secrétaire

Commune de Gruyères

29 avril 2019 / 50

Cette composition a été approuvée par le Conseil communal dans sa séance du 4 février 2019.

2. Règlement relatif à l'épuration : explications complémentaires

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : lors de l'assemblée de décembre dernier, M. Philippe Micheloud était intervenu dans le cadre du budget de fonctionnement, en posant quelques questions sur la nouvelle taxe de base concernant les eaux usées, respectivement son affectation, s'il y avait une planification communale d'investissement etc. Le Conseil communal respectivement le responsable du dicastère a préparé une réponse circonstanciée que l'on vous transmet dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

J'ai le plaisir de passer la parole à M. Jean-François Pasquier en charge du dossier.

Jean-François Pasquier, Conseiller communal : on revient sur la présentation faite par M. Raymond Aeby à qui la commune avait donné mandat pour réaliser ce nouveau règlement sur les eaux usées. Ce règlement avait été présenté en assemblée communale, en date du 12 décembre 2016. Il a été établi sur les bases légales suivantes :

- loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), entrée en vigueur le 24 janvier 1991 ;
- loi cantonale sur les eaux (LCEaux), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ;
- Règlement cantonal sur les eaux (RCEaux), entré en vigueur le 1^{er} juillet 2011 ;
- Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

L'échéance de mise en place de ce règlement était prévue pour fin 2013 au vu des dates d'entrées en vigueur des bases légales précitées et nous pouvons



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

1006

constater que la commune de Gruyères avait déjà un retard considérable par rapport à cette échéance.

Jean-François Pasquier, Conseiller communal explique les différentes taxes ainsi que les modes de calcul de la manière suivante :

Structure des taxes selon la LCEAux

Type de taxe	Couverture
> Taxe de raccordement et charge de préférence	> Coûts de construction des installations publiques
> Taxe annuelle de base	> Intérêts et amortissements puis maintien de la valeur > Coûts pour les installations à réaliser selon le PGEE
> Taxe d'exploitation	> Frais d'exploitation et d'entretien

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 54

Taxe de raccordement

Taxe cumulative	Grandeur de référence
a) Réseaux communaux <ul style="list-style-type: none">• collecteurs eaux usées• collecteurs eaux claires	> Surface de la parcelle > Indice brut d'utilisation du sol (IBUS) > Fr. par m² de surface indicée
b) Usage de la STEP	> EH de construction > EH supplémentaire > Fr. / EH de construction

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 55

Taxe annuelle de base

Référence	Grandeur de référence
a) Réseaux communaux <ul style="list-style-type: none">• collecteurs eaux usées• collecteurs eaux claires	> Surface de la parcelle > Indice brut d'utilisation du sol (IBUS) > Fr. par m² de surface indicée
b) Usage de la STEP	> EH de construction > EH supplémentaire > Fr. / EH de construction

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 56



Taxe d'exploitation

Taxe quantitative	Grandeur de référence
Taxe d'exploitation générale (pour les ménages)	> Volume d'eau potable consommé annuellement >> Fr. par m ³ consommé
Taxe d'exploitation spéciale (pour les entreprises artisanales et industrielles)	> EH d'exploitation effectivement déversés >> Fr. / EH d'exploitation

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 57

Il explique que le point de départ du calcul était basé sur les chiffres des comptes communaux 2010, 2011 et 2012. Il est à noter que même si ces chiffres paraissent lointains, ils correspondent d'une manière relativement proche à ceux de 2016, 2017 et 2018.

Equipement de base

a) Réseau communal

Ouvrages	Valeur de remplacement	Taux	Couverture 60%
Collecteurs	CHF 25'886'194	1.25%	CHF 194'146

b) Réseau et Step intercomm. de l'AICG, part. communale

Ouvrages	Fonds de renouvellement	Couverture 60%
CHF 5'264'545	CHF 121'290	CHF 72'774

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 59

Ouvrages projetés

a) Réseau communal

Désignation des ouvrages	Planification	Montant
Mesures d'assainissement selon PGEE	2016	CHF 650'000

b) Association intercommunal AICG

Désignation des ouvrages	Planification	Part comm.
STEP, mesures prioritaires : CHF 2.2 mio	2013 - 2015	CHF 385'396

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 60



Investissements futurs

Mesures du PGEE communal et du PGEE AICG

Libellé	Réseau CHF	AICG CHF	Part comm. CHF
a) Solde des dettes	21'434		490'530
b) Assainissement du réseau	650'000		
c) STEP, agrandissement		2'200'000	385'396
Total	671'434		875'926

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 61

Frais

Frais financiers annuels induits	Réseau	STEP
Dépenses prévues	CHF 671'434	CHF 875'926
Taux d'intérêts 3%	CHF 20'143	CHF 26'278
Amortissements obligatoires 4%	CHF 26'857	CHF 35'037
Total	CHF 47'000	CHF 61'315

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 62

Calcul des taxes périodiques

a) Taxe de base

Libellé	Unité	Montant
Fonds de renouvellement ouvrages communaux	CHF	194'146
Fonds de renouvellement ouvrages AICG	CHF	72'774
Frais financiers réseau	CHF	47'000
Frais financiers AICG	CHF	61'315
Sub - total	CHF	375'235
./. Part zone activité 8.5%	CHF	31'895
Total	CHF	343'340

Taxe de base : CHF 343'340 : 630'715 m² surf. Ind. = **CHF 0.53 / m²**

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 64

M. Gilles Bertherin demande à quoi correspondent les 630'715 m² de surface indiquée

Jean-François Pasquier, Conseiller communal : cela correspond à la surface totale dite « en zone à bâtir », les surfaces constructibles (déjà construites ou non).



Calcul des taxes périodiques



b) Taxe d'exploitation

Libellé	Unité	Montant
Frais d'exploitation, montant annuel	CHF	274'786
Volume d'eau facturé, m ³ / an	m ³	174'436
Taxe d'exploit. calculée = CHF 274'786 : 174'436 m ³		CHF 1.57 / m³

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 65

Exemple de calcul selon projet



Donnée

- Surface de la parcelle : 1'000 m²
- Indice brut d'utilisation du sol (IBUS) : 0.80 = 800 m² indicé
- Un appartement : 4 pièces habitables = 4 EH
- Volume d'eau consommé : 250 m³ / an

Taxe de raccordement

art. 28 a) Fr. 4.45/m ² de surf. parcelle x IBUS =	CHF 3'560
art. 28 b) Fr. 285/EH =	CHF 1'140
Total de raccordement	CHF 4'700

Taxes périodiques

Taxe de base: art. 38 a) Fr. 0.53 x surf. Ind. =	CHF 424.00
Taxe d'exploit. art. 41a1.1) 250 m ³ x Fr. 1.57/m ³ =	CHF 392.50
Total taxes périodiques	CHF 816.50

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 67

Divers



Situation comptable au 31.12.2018

- **Montant des intérêts** - part commune pour 2018 : CHF 1'162.37
- **Montant des intérêts** - part AICG pour 2018 : CHF 10'090.30
- **Montant des amortissements obligatoires**
 - Part commune pour 2018 : CHF 33'760.00
 - Part AICG pour 2018 : CHF 49'271.95
- **Solde infrastructures à amortir fin 2018**
 - (sans investissements 2018 Les Prays env. CHF 380'000) CHF 281'366.00
 - + Solde part communale sur STEP de Broc CHF ?

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 68



Investissements futurs	
• Mise en séparatif EU entrée de Gruyères – Route de Gruyères, 2020-2021	CHF 200'000.00
• Route de Gruyères, bac de rétention centralisé 1000 m3, 2020-2022	CHF 2'435'000.00
• Moléson-Village, assainissement Eputation, 2021-2023,	CHF 590'000.00
• Le Motel, augmentation collecteur, 2021	CHF 250'000.00
• Pringy, PAD centre de Pringy, 2021-2023,	CHF 700'000.00
• Step de Broc, agrandissement et réhabilitation, participation 15 %, 2021 – 2024	CHF 3'750'000.00
• Maintenance du réseau selon exigences encore à définir	CHF ?
• Total des investissements futur sans les éventuelles participations de tiers	CHF 7'925'000.00

Commune de Gruyères 29 avril 2019 / 69

Jean-François Pasquier, Conseiller communal : si nous voulons arriver à financer ces investissements dans les années à venir, il faudrait, d'après nos calculs, un montant de CHF 340'000.00 par année.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic remercie Jean-François Pasquier pour sa présentation. Il complète en disant que les investissements qui sont calculés à 1.25% sont en réalité calculé à 0.73% (60% des 1.25%) des investissements globaux devant être respectivement pris en compte dans ces amortissements. De plus, la loi exige qu'un plan soit réalisé sur 5 ans. Dans les 5 prochaines années, il va y avoir un peu moins de 9 millions à investir et il faudra planifier en fonction de cette estimation les intérêts et amortissements de ces investissements. Cette démarche se fait dans le but d'avoir une certaine linéarité dans la facturation et éviter de trop gros écarts d'année en année. De plus, si les investissements devaient se faire plus lentement que prévu, une réadaptation des tarifs devra également être mise en place par le Conseil communal. Chaque année, les mêmes calculs seront faits en fonction des chiffres des comptes des dernières années afin de faire correspondre le plus possible la facturation de ces taxes avec la réalité de la projection des coûts sur les années futures.

Il n'y a de ce fait aucun objectif de la part de la commune de capitaliser sur ces éléments. Il est cependant nécessaire d'anticiper et de préparer ces investissements. Une partie sera donc capitalisée (cette année, CHF 209'000.00 dans les comptes) pour ces objets mais qui ressortiront assez rapidement si les investissements prévus se réalisent. Dans le cas contraire, il faudra impérativement revoir le niveau des CHF 0.32 à la baisse.

On distingue trois parties techniques de ce réglage des eaux usées : raccordement, base et exploitation. Il est vrai que si l'on peut, à travers les comptes communaux, non seulement pour vous mais aussi pour le Conseil communal, avoir tout de suite les ratios qui s'imbriquent (charges-produits) cela nous permettra d'affiner le mieux possible le prix de l'eau et celui de la taxe.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

1011

Questions :

Mme Rose Déneraud : avec les travaux sur la STEP de Broc, va-t-on augmenter la taxe d'épuration assez fortement ?

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : les travaux sur la STEP de Broc correspondront principalement à des travaux d'investissement, liés à la taxe de base. Tous les mètres cubes d'eau envoyés à la STEP correspondent quant à eux à la charge d'exploitation ; c'est-à-dire que plus on envoi de m³ d'eau à la STEP, plus on aura de charges d'exploitation. C'est pour cette raison qu'il est important de nuancer dans les comptes ces 3 éléments qui influencent chaque secteur de tarification.

Mme Rose Déneraud demande combien coûte actuellement le m³ d'eau au total

Jean-Pierre Doutaz, Syndic et Jean-François Pasquier, Conseiller communal responsable des eaux : voici la tarification actuelle :

- CHF 1.57 le m³ d'eau usée sans tenir compte de la taxe de base
- forfait de CHF 200.- pour 125 m³ d'eau claire puis CHF 1.80 le m³

Nous n'allons cependant pas faire de calcul précis ce soir mais nous pouvons vous donner en aparté un chiffre plus précis si vous le souhaitez.

M. Patrick Rudaz : vous avez parlé à plusieurs reprises d'un plan quinquennal demandé par la loi. Que demande exactement la loi, de quand date le dernier et quelle sera l'échéance du prochain ?

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : pour répondre, le plan quinquennal n'est pas nouveau ; la loi exige une planification financière qui est mise par chaque commune et qui devrait être présentée chaque année au budget. Une planification d'investissement ne veut pas encore dire une réalisation mais doit donner la volonté de le faire. Derrière une réalisation, vous avez ici le plan quinquennal pour l'épuration pour les 5 prochaines années (c'est ces 7 millions). Ce plan n'est pas reconnu par l'Etat de Fribourg mais exigé par le Service des communes et c'est ce plan qui devient contraignant pour les charges de ce plan.

M. Patrick Rudaz indique qu'il n'y comprend pas grand-chose et qu'il ne doit pas être le seul dans ce cas.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : même le Conseil communal doit parfois s'accrocher pour le réaliser mais nous sommes assez convaincus de ce que nous présentons après nous être penchés plus en profondeur que tout un chacun dans ce dossier.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

1012

Jean-François Pasquier, Conseiller communal précise qu'il y a évidemment des imprévus et que des mises à niveau sont parfois nécessaires.

M. Philippe Micheloud propose au Conseil communal que tous les propriétaires touchés par cette taxe reçoivent, par le biais d'une prochaine facture ou de l'Intche No, ce plan quinquennal ainsi que la manière de calcul des amortissements afin de mettre des chiffres plus adaptés en fonction des charges effectives actuelles. Cela permettrait de justifier le taux actuellement facturé.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic affirme qu'il est désormais nécessaire de revoir le calcul pour le Conseil communal avec des chiffres plus récents et donc plus réalistes. De plus, il est à noter que les investissements relatifs à la STEP de Broc n'étaient pas pris en compte dans le calcul de départ présenté avant la mise en place du présent règlement. A ce jour, les seuls montants que nous n'avons pas encore sont des montants de rentrées de soumissions.

La loi dit aujourd'hui ce qui doit être amorti et à quel taux. La loi cantonale dit que les canalisations sont au taux de 1.25% sur 80 ans, les STEP et autres aspects techniques à 4% voire plus etc. La loi impose que le système soit entretenu, maintenu et financé. Le Conseil communal prend note de cette demande et se penchera sur la question de la publication de ce plan sous une forme plus vulgarisée.

M. Gilles Bertherin : Pour continuer sur ce qu'à demander Monsieur Micheloud, ce n'est pas uniquement les chiffres que nous souhaitons avoir, c'est une communication. Comment un simple citoyen peut-il comprendre ce qui a été fait de façon à voter en connaissance de cause ?

Jean-Pierre Doutaz, Syndic indique que le Conseil communal en a pris bonne note et qu'ils essayeront au mieux de vulgariser les informations à futur.

3. Projet des parkings souterrains à Gruyères :

M. Gilles Bertherin revient sur le vote concernant la société anonyme pour les parkings de Gruyères. Il estime que lorsqu'un budget est voté, les membres de l'assemblée votent « oui » sans forcément comprendre tous les chiffres. De plus, le but des parkings étant de mieux gérer les problèmes d'accueil et de stationnement, il aimerait savoir s'il y a eu un « brainstorming » pour trouver des solutions. Il pense que les parkings existants ne sont en principe jamais pleins et ne comprends pas pourquoi il est nécessaire de construire de nouveaux parkings. Il se demande plutôt comment remplir les parkings déjà existants pendant toute l'année plutôt que d'en construire un nouveau. Il souhaite savoir s'il existe une simulation dans le cas où les nouveaux parkings venaient à ne pas être remplis.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : pour vous rassurer, si nous sommes arrivés avec ce projet et des solutions, c'est que nous avons déjà auparavant étudié et



réfléchi à ces questions. Il y a maintenant environ 30 ans que nous parlons de faire un parking souterrain à Gruyères et que nous travaillons là-dessus. C'est pour dire que toutes les questions que vous vous posez maintenant, on se les est déjà posées. Je ne vais pas y répondre ce soir, mais je suis volontiers à disposition pour vous recevoir et vous montrer le développement du projet. Pour ce qui est du nombre de véhicules, avec les parkings actuels, il arrive très régulièrement qu'on doive en faire stationner hors des parkings, dans l'herbe etc.

4. Ruelle des Prays – éclairage :

Mme Rose Déneraud souhaite faire part de son souci d'un manque d'éclairage dans la ruelle des Prays, à Epagny.

Olivier Mayoraz, Conseiller communal responsable des routes : l'éclairage de la rue a été commandé mais n'est effectivement pas encore en marche. En effet, avec les travaux en cours, cela était impossible. Mais la mise en place du système d'éclairage suivra prochainement.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic complète que l'infrastructure a été posée mais pas les mâts. Le Conseil communal espère que l'éclairage arrivera le plus tôt possible pour régler la situation.

5. Déneigement :

Mme Rose Déneraud exprime un problème de déneigement dans son quartier, la ruelle des Prays à Epagny. Elle estime que la neige a été parfois poussée sur les parcelles privées des habitants et souhaiterait une amélioration du déneigement les années à venir.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : je pense qu'il est important de savoir faire preuve de bon sens. Les employés communaux doivent si possible éviter de mettre la neige devant l'entrée des habitants. Malheureusement, ce n'est pas toujours possible car s'il neige beaucoup et qu'il faut être partout, ils ne peuvent pas avoir toujours la finesse d'éviter tous les privés dans chaque quartier. La loi dit également qu'un privé ne peut pas refuser de recevoir la neige du domaine public.

La remarque sera cependant faite à l'équipe de voirie.

6. Trajets scolaires des enfants de Prâ-Dêrê :

Mme Marine Delcour s'inquiète de laisser ses enfants se rendre à pied à l'école depuis le quartier de Prâ-Dêrê à Epagny. En effet, la commune ne rembourse pas les abonnements de bus. Elle estime que le tronçon n'est pas assez sécurisé pour des enfants en bas âge et que les bus n'offrent pas non



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 29 avril 2019 à 20 h

1014

plus de sécurité pour les élèves. De plus, elle ne trouve pas normal qu'une distance de 2,5 km soit faite à pied 4 fois par jours par des enfants.

Elisabeth Seydoux, conseillère communale répond en expliquant que ce sont des services de transports publics, les TPF (transports publics fribourgeois) qui desservent l'ensemble du territoire communal. Il y a donc une possibilité pour les enfants de se rendre à l'école via les bus mis à disposition. La commune ne rembourse effectivement pas les abonnements de bus pour ce quartier, le trajet jusqu'à l'école ne représentant pas une distance supérieure à 2,5 km. Aucune exception ne peut être faite au vu du règlement communal mis en place. Au niveau sécuritaire, les transports publics offrent une sécurité suffisante et sont en étroite collaboration avec la commune pour ces trajets scolaires.

Mme Jeanne-Lucie Schmutz intervient. Elle entend qu'il y a une distance minimale de 2,5 km pour que les abonnements de bus soient pris en charge par la commune et elle se dit d'accord pour dire qu'il est exagéré d'envoyer des enfants 4 fois par jours sur des distances de 2,5 km à pied. Elle comprend que la loi est cantonale mais estime que la commune aurait pu être plus souple. Elle dit que les abonnements de bus représentent un certain coût pour les parents et souhaite être entendue à ce niveau-là.

Elisabeth Seydoux, conseillère communale : nous avons entendu votre demande. Cependant, notre règlement a été adopté par l'assemblée communale en 2018 et doit être, dès lors, appliqué.

7. Taxe au poids - nouveau système :

Mme Marine Delcour estime le coût de son sac-poubelle (35L) à CHF 4.00 ou CHF 5.00 et trouve cela cher.

Elisabeth Seydoux, Conseillère communale : en moyenne, un sac-poubelle dit « lourd » pèse 6 kg, ce qui représente un montant de CHF 2.40. Je rappelle que la taxe au poids a pour but que les gens trient leurs déchets, c'est le principe du « pollueur payeur ».

Mme Nathalie Runser aimerait savoir si et quand il est prévu de mettre une benne éco-presser à disposition à Moléson.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : il n'est pas prévu d'installer une benne supplémentaire à Moléson. Il a été décidé d'installer une benne sur les hauts de Pringy, qui sert aux habitants de Pringy et de Moléson. Le Conseil communal était parti de l'idée que tout habitant de Moléson descendait régulièrement du village en direction de Pringy et pouvait par la même occasion déposer son sac dans la benne mise à disposition. Pour les personnes à mobilité réduite, il est possible qu'un employé communal se



charge de venir chercher votre sac et votre carte à la demande en s'adressant directement à l'administration communale.

Mme Nathalie Runser demande ce qui est mis en place pour les touristes.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic explique qu'un système différencié existe. Il laisse la parole à Elisabeth Seydoux, Conseillère communale en charge du dicastère des déchets.

Elisabeth Seydoux, Conseillère communale indique que des cartes spéciales existent pour les touristes. Le prix de la carte est compris dans la location et lorsqu'ils partent et qu'ils déposent leur sac-poubelle, ils peuvent mettre leur carte dans un boîtier, juste à côté de la benne compactrice.

Mme Nathalie Runser : Est-ce-que les gens ont alors le droit de descendre avec leur sac-poubelle en bus ?

Elisabeth Seydoux, Conseillère communale répond par l'affirmative. La benne se trouvant juste derrière l'arrêt de bus, les personnes qui le désirent peuvent descendre du bus pour déposer leur sac et le bus attendrait que la personne remonte. Une confirmation officielle de la part des TPF est attendue.

La situation est ainsi et il n'est donc pas prévue d'installer une nouvelle benne à Moléson.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic précise qu'il y a aussi une certaine proportionnalité des coûts et que l'installation d'une benne supplémentaire ne serait pas forcément très avantageuse et rentable pour la commune. L'effet souhaité de maîtriser les coûts ne serait donc plus là.

Mme Nathalie Runser demande si les bennes verres et PET resteront tout de même à Moléson.

Elisabeth Seydoux, Conseillère communale affirme que les bennes seront conservées. La benne de PET a été retirée mais sera remise dès que possible.

8. Déchèterie communale à Epagny :

Mme Marine Delcour dit que le seul moment correspondant à leurs horaires pour se rendre à la déchèterie est le samedi matin. Cependant, elle rapporte que son conjoint a attendu plus d'une demi-heure pour pouvoir accéder aux places de parc de la déchèterie.

Elisabeth Seydoux, Conseillère communale est étonnée de cela. Elle n'estime pas qu'il arrive d'attendre plus d'une demi-heure à la déchèterie. A savoir également que dès le 1^{er} mai 2019, les horaires de la déchèterie seront élargis.



9. Prâ-Dêrê – gestion du quartier et reprise par la commune des infrastructures routières :

Mme Marine Delcour sait qu'une discussion avait eu lieu pour savoir si les infrastructures routières seraient reprises par la commune ou non et souhaite savoir à qui s'adresser pour les problèmes de gestion du quartier de Prâ-Dêrê.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : vous avez raison. Le dossier avait été instrumenté en fonction que la commune reprenne ses infrastructures mais la balle est désormais dans le camp des promoteurs et de ceux qui ont mis en place le quartier. Ils doivent à présent déposer une demande officielle de reprise avec les documents nécessaires. Si vous ne savez pas à qui vous adresser, adressez-vous au promoteur de l'ensemble du quartier. C'est cette société qui doit entreprendre les démarches pour cette reprise.

M. Philippe Micheloud en profite pour remercier l'équipe communale pour la reprise de la place du village de Moléson ou « Place de l'Aigle » qui a été faite de manière impeccable.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic remercie Monsieur Micheloud pour cette remarque.

Conclusion :

Jean-Pierre Doutaz Syndic : L'ordre du jour de l'assemblée étant épuisé, Mesdames et Messieurs, nous voici arrivés au terme de notre assemblée des comptes 2018, l'assemblée peut donc être levée.

Je tiens encore une fois à vous remercier de l'intérêt que vous portez à la bonne marche des affaires communales et à votre devoir de citoyen que vous exercez.

Clôture de l'assemblée.

Jean-Pierre Doutaz met un terme à l'assemblée communale à 22 h 50.

Le Syndic

Jean-Pierre Doutaz



Le Secrétaire général

Daniel Weber